



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.443/Inf.15



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

12 septembre 2017
Original : Anglais

Réunion des points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 12-15 septembre 2017

Point 5 de l'ordre du jour: Questions spécifiques pour examen et décision par la réunion

Rapport provisoire de la 6e réunion du Groupe de coordination sur l'approche écosystémique : conclusions et recommandations (Athènes, Grèce, 11 septembre 2017)

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PAM/PNUE

Athènes, 2017

Projet de conclusions et recommandations

La 6^e Réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique (la Réunion) s'est tenue à Athènes (Grèce) le 11 septembre 2017.

À la suite de l'examen de tous les points à l'ordre du jour et des discussions qui ont eu lieu, la Réunion a marqué son accord pour les conclusions et les recommandations ci-après :

Examen du Rapport sur la qualité (QSR 2017)

1. À la suite des présentations par le Secrétariat du processus suivi pour la préparation du QSR 2017, de son état actuel et de ses principales conclusions ainsi que des lacunes identifiées, la Réunion s'est félicitée du projet de QSR 2017, tel que préparé par les Groupes de coordination de l'Approche écosystémique sur la surveillance de la pollution (CORMON), par le Secrétariat et par les Composantes, en dépit des contraintes de temps et des difficultés liées aux données.
2. La Réunion a reconnu les efforts qui ont abouti à la préparation du projet de QSR 2017, notamment la mobilisation de l'expertise nationale par l'entremise du CORMON et la soumission d'un nombre considérable d'études de cas et a demandé une plus grande implication du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique tout au long du processus d'élaboration du QSR 2023.
3. La Réunion a examiné les conclusions et les messages clés du QSR 2017 et a demandé au Secrétariat d'adapter en conséquence l'annexe du document UNEP(DEPI)/MED WG.443/9 (projet de Décision du QSR 2017) afin d'assurer une cohérence avec les messages clés et les lacunes en matière de connaissances présentés dans le projet de QSR 2017 pour chaque Objectif écologique.
4. La Réunion a souligné le fait que le prochain QSR (QSR 2023) doit inclure une analyse plus approfondie des spécificités sous-régionales et établir des liens plus forts entre l'état, l'impact et les pressions qui affectent l'environnement marin et côtier.
5. La Réunion a exprimé l'importance de dresser dans les plus brefs délais une liste des actions à préparer par le Secrétariat en étroite consultation avec le Groupe de coordination de l'Approche écosystémique afin de soumettre des données de qualité garantie et une évaluation connexe tant à l'échelle nationale, sous-régionale que régionale pour le QSR 2023.
6. La Réunion a souligné le fait qu'une meilleure mise en œuvre nationale de l'IMAP et plus de données recueillies d'une manière et sous un format cohérents et fournies au Secrétariat représentent une condition préalable à des produits d'évaluation futurs plus complets (QSR 2023).
7. La Réunion a également souligné la nécessité de renforcer davantage les capacités et d'échanger les meilleures pratiques, afin de permettre la mise en œuvre de l'IMAP dans toute la région méditerranéenne.
8. La Réunion a approuvé le calendrier ci-après relativement à la finalisation du QSR 2017 :
 - (a) Le Secrétariat poursuivra la mise à jour et éditera d'ici le 25 septembre 2017 le projet de QSR 2017 (y compris toutes les études de cas), conformément aux observations des Parties contractantes qui seront reçues au plus tard le 15 septembre 2017 ;
 - (b) Le Secrétariat communiquera en ligne entre le 25 septembre 2017 et le 10 octobre 2017 la version révisée du projet de Décision et de la version modifiée du QSR 2017 en vue de

- leur validation finale par les membres du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique ;
- (c) Le Secrétariat finalisera l'annexe au projet de Décision du QSR 2017 afin de permettre la soumission en temps voulu d'un QSR 2017 renforcé à la CdP 20.
9. La Réunion s'est félicitée des travaux en cours de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et a demandé aux secrétariats d'ONU Environnement/Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et de la CGPM de travailler plus étroitement ensemble et d'intégrer également l'évaluation régionale des indicateurs de la pêche au projet de QSR 2017. À cette fin, la CGPM a été invitée à apporter sa contribution au projet de QSR 2017, conformément au calendrier ci-dessus.
10. En ce qui concerne les critères et les seuils d'évaluation proposés, la Réunion s'est félicitée des travaux effectués, a encouragé les Parties contractantes à les tester en vue de leur évaluation à l'échelle nationale et a encouragé la prochaine Réunion des Points focaux du PAM à envisager d'en faire une décision de la COP 20, en tant que document évolutif à mettre à jour de façon continue, en fonction de la mise en œuvre de l'IMAP.

Examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Approche écosystémique

11. La Réunion a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Approche écosystémique et des produits obtenus fournis dans les Décisions des Parties contractantes relatives l'Approche écosystémique en vertu de la Convention de Barcelone. La Réunion a encouragé le Secrétariat à commencer à envisager et à décrire les activités et produits clés éventuels du prochain cycle de la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Approche écosystémique, compte tenu des éventuelles synergies entre l'Approche écosystémique et les évolutions liées à l'océan relativement à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en vue de discussions en temps opportun lors de la réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique au cours de l'exercice biennal 2018-2019. La réunion a demandé de compléter l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Approche écosystémique par des informations sur la contribution de la structure de gouvernance du système PAM/Convention de Barcelone à la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche écosystémique ainsi que sur d'autres projets régionaux pertinents.
12. La réunion a encouragé la poursuite des travaux sur la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Approche écosystémique dans le cycle actuel (jusqu'en 2021), en mettant l'accent sur une meilleure application de l'IMAP à l'échelle nationale et en comblant les lacunes en vue de préparer le futur QSR 2023. Par ailleurs, elle a encouragé la poursuite des travaux sur la définition du critère d'évaluation du BEE, sur mise en œuvre des mesures existantes ainsi que sur la définition de mesures existantes nouvelles ou actualisées accompagnés d'un calendrier clair pour leur négociation et leur mise en œuvre, tout en tenant compte également des conclusions clés envisagées pour le futur QSR 2023.
13. La Réunion a encouragé tout particulièrement d'autres travaux sur les critères d'évaluation afin d'en assurer la cohérence et d'améliorer la coordination entre les bases de données du PNUE/Convention de Barcelone et d'autres bases de données régionales ou internationales disposant de paramètres connexes ;

Examen du projet de fiches d'orientation sur les Indicateurs communs de l'IMAP

14. La réunion a approuvé les fiches d'orientation de l'IMAP en tant que documents évolutifs et s'est félicitée des travaux en cours sur la mise au point d'un système d'information et de partage de données compatible avec l'IMAP.

Questions diverses

15. La Réunion a souligné l'importance de l'interface science-politique pour la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Approche écosystémique et a jugé approprié de mieux développer les moyens d'impliquer le Groupe de coordination de l'Approche écosystémique dans les interrelations sciences-politiques ainsi que de résumer les projets en cours les plus pertinents qui peuvent aider les Parties contractantes dans leurs efforts de mise en œuvre de l'IMAP.